



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 4 décembre 2020 — N° 151**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Boulangerie Grant's inc.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 95<sup>e</sup> anniversaire de Mme Sheila Barshay Goldbloom.

---

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de saluer l'instauration d'une classe extérieure pour les élèves de l'école du Triolet.

---

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter le club des Coureurs de boisés de Vimont-Auteuil, lauréat du prix Hosia.

---

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de féliciter la municipalité de Saint-Donat, nouveau membre des Villages-relais.

**4 décembre 2020**

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner la carrière du notaire Serge Bernier et son engagement envers sa communauté.

\_\_\_\_\_

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner la sortie du nouvel album du chanteur Maxime Landry.

\_\_\_\_\_

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Opération Père Noël.

\_\_\_\_\_

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_

À 9 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 03.

\_\_\_\_\_

4 décembre 2020

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020 du Conseil supérieur de l'éducation.

(Dépôt n° 2150-20201204)

Puis, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, il dépose :

Les états financiers et les états du traitement 2019-2020 ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

École nationale d'administration publique

(Dépôt n° 2151-20201204)

École de technologie supérieure

(Dépôt n° 2152-20201204)

HEC Montréal

(Dépôt n° 2153-20201204)

Institut national de la recherche scientifique

(Dépôt n° 2154-20201204)

Polytechnique Montréal

(Dépôt n° 2155-20201204)

Université Bishop's

(Dépôt n° 2156-20201204)

Université Concordia

(Dépôt n° 2157-20201204)

Université de Montréal

(Dépôt n° 2158-20201204)

Université de Sherbrooke

(Dépôt n° 2159-20201204)

Université du Québec (siège social)

(Dépôt n° 2160-20201204)

4 décembre 2020

---

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 2161-20201204)
Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 2162-20201204)
Université du Québec à Montréal	(Dépôt n° 2163-20201204)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 2164-20201204)
Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 2165-20201204)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 2166-20201204)
Université Laval	(Dépôt n° 2167-20201204)
Université McGill	(Dépôt n° 2168-20201204)
Télé-Université du Québec (TÉLUQ)	(Dépôt n° 2169-20201204)

Enfin, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il dépose :

Le plan stratégique 2020-2023 du Tribunal administratif du logement.  
(Dépôt n° 2170-20201204)

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 3 décembre 2020, que lui a adressée M. Serge Courville, commissaire à la Commission de la représentation électorale du Québec, l'informant de sa démission à compter du 3 décembre 2020.  
(Dépôt n° 2171-20201204)

**4 décembre 2020**

---

### **Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 6, 7, 8 et 13 novembre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Le rapport contient des conclusions et 17 recommandations;

(Dépôt n° 2172-20201204)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi sur les véhicules hors route. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2173-20201204)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Benjamin (Viau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 147 résidents et résidentes de L'Île-Bizard, concernant le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard.

(Dépôt n° 2174-20201204)

4 décembre 2020

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

La copie d'un document intitulé *Plan de relance en loisir et sport de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, DSLAP – 20 octobre 2020*.  
(Dépôt n° 2175-20201204)

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Guilbault, vice-première ministre, Mme Labrie (Sherbrooke), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se souvienne de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal il y a 31 ans aujourd'hui, le 6 décembre 1989;

QU'elle honore la mémoire des 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie lors de ce féminicide et qu'elle se remémore les nombreux autres blessés;

QU'elle dénonce fermement toutes les formes de violence commises à l'endroit des femmes;

QU'elle réitère que l'égalité et le respect, entre les femmes et les hommes, sont des valeurs inaliénables de notre société;

4 décembre 2020

---

QUE chacune et chacun de ses membres contribue à faire du Québec une société dans laquelle les femmes puissent vivre sans crainte d'atteinte à leur dignité et à leur sécurité;

QU'elle souligne à nouveau les 12 jours d'action contre les violences envers les femmes, qui encouragent la dénonciation et la prise d'actions pour prévenir ces violences sous toutes leurs formes en soutien aux victimes;

QU'elle demande à tous les partis politiques d'unir leur voix afin de saluer la mémoire de ces 14 jeunes femmes et leurs familles éprouvées;

QU'enfin, qu'elle observe une minute de silence en leur mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **639** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'organisation d'une rencontre de travail au sujet de la judiciarisation à l'égard des utilisateurs de drogues; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**4 décembre 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à ce grand acteur québécois qu'est M. Michel Dumont, qui s'est éteint le 13 août à l'âge de 79 ans;

QU'elle salue sa longue carrière en tant que comédien, et aussi comme directeur artistique de l'institution Jean-Duceppe;

QU'elle souligne également son engagement exceptionnel pour rendre le théâtre accessible à tous, ainsi que pour la langue française et la culture québécoise;

QUE l'Assemblée nationale transmette ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches, et qu'elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **640** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

4 décembre 2020

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore les 11 ans du séisme du 12 janvier 2010 qui a frappé Haïti, provoquant le décès de plus de 200 000 personnes et laissant des centaines de milliers de blessés;

QU'elle rende hommage aux milliers de personnes disparues et blessées lors de ce séisme;

QU'elle réitère sa compassion pour les familles et les populations directement touchées par cette catastrophe;

QU'elle souligne la résilience et la dignité de la population haïtienne face aux épreuves qu'elle a dû surmonter dans la foulée de cette tragédie;

QU'elle réitère sa solidarité indéfectible envers le peuple haïtien et la communauté d'origine haïtienne au Québec forte de près de 150 000 personnes;

QU'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **641** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

**4 décembre 2020**

---

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'adoption à l'unanimité par le Parlement écossais, le 24 novembre dernier, d'une loi visant à garantir le droit d'accès aux produits hygiéniques féminins, et ce, gratuitement;

QU'elle prenne acte que l'ensemble des écoles publiques du réseau scolaire de la Colombie-Britannique sont obligatoirement tenues d'offrir des produits d'hygiène féminine à leurs élèves;

QU'elle prenne acte des programmes de subvention instaurés par des municipalités québécoises visant à encourager l'achat de produits hygiéniques féminins réutilisables et durables;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de rendre les produits hygiéniques féminins accessibles gratuitement dans l'ensemble des institutions publiques, dont les écoles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **642** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

4 décembre 2020

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président rend sa directive sur la question soulevée, le 3 décembre 2020, par le leader du deuxième groupe d'opposition au sujet de la divulgation du contenu du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs à des tiers avant son dépôt à l'Assemblée.

4 décembre 2020

---

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Aucune preuve ne démontre que le rapport en question a été divulgué. Néanmoins, la confusion engendrée par cette situation exige un rappel des principes de bases applicables en la matière.

Les députés doivent être les premiers à prendre connaissance des informations qui leur sont destinées. Il en va non seulement du respect des parlementaires, mais aussi des importantes fonctions qu'ils occupent et du rôle essentiel qu'ils jouent dans la société.

La jurisprudence parlementaire a maintes fois affirmé qu'il importe que ce soit, non pas les journalistes, mais bien les élus qui soient informés en premier des renseignements qui leur sont destinés en priorité. Tel est le cas, par exemple, des projets de loi, des rapports à être déposés à l'Assemblée, et des questions écrites à inscrire au feuillet. À cet égard, les journalistes n'ont pas de statut particulier : on ne peut pas leur remettre des documents dont les députés doivent être saisis en priorité.

Le contenu des rapports finaux à être déposés par les commissions parlementaires doit être divulgué d'abord et avant tout aux parlementaires, en particulier parce qu'ils en sont eux-mêmes les principaux instigateurs.

Une distinction doit être faite entre, d'une part, les travaux publics d'une commission, qui peuvent faire en tout temps l'objet de commentaires dans l'espace public, et, d'autre part, le rapport final d'une commission spéciale contenant des observations, conclusions et recommandations précises, qui découlent de travaux menés dans le cadre de séances de travail qui ne sont pas publiques, bien qu'elles ne soient pas non plus à huis clos. L'objectif du caractère privé de ces rencontres est notamment d'offrir un cadre favorisant les discussions franches et libres entre les membres de la commission. La présidence compte sur les membres des commissions pour que ce but soit atteint et elle leur demande de bien mesurer l'effet d'en relater la teneur dans l'espace public.

Le rapport de la Commission spéciale est le produit d'un travail collectif de ses membres, et son résultat lui appartient. La Commission devrait pouvoir déposer son rapport et en rendre le contenu public avant que des articles médiatiques traitent de son contenu.

Lorsque les membres d'une commission conviennent à l'avance de la divulgation du contenu d'un rapport auprès des médias, il en va de leur responsabilité collective et individuelle de respecter cet engagement. La prudence est alors de mise, d'autant plus lorsqu'un député occupe un rôle de premier plan au sein de la commission.

**4 décembre 2020**

---

Le fait, pour un député, de s'exprimer dans les médias le matin même du dépôt d'un rapport peut être source de confusion auprès des parlementaires et du public. Accoler son nom à un article traitant de certains aspects d'un rapport peut donner l'impression, à tort ou à raison, qu'un député a pu donner accès au contenu du rapport à un journaliste avant son dépôt à l'Assemblée. Pour cette raison, la présidence appelle les députés à la prudence.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Crédits budgétaires**

*Crédits supplémentaires*

Conformément à l'ordre adopté le 3 décembre 2020, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

À 11 h 55, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 12 h 04.

*Étude en commission plénière*

Conformément à l'ordre adopté le 3 décembre 2020, la commission plénière reprend l'étude des crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

4 décembre 2020

---

Avec la permission de M. Picard, président de la commission plénière, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Un article intitulé *Testing mobile air purifiers in a school classroom: Reducing the airborne transmission risk for SARS-CoV-2* (version anglaise).

(Dépôt n° 2176-20201204)

L'étude terminée, la motion pour l'adoption crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021 est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Les crédits supplémentaires n° 1 sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **643** en annexe)

Pour : **73** Contre : **46** Abstention : **0**

---

À 13 h 06, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 13 h 12.

---

**4 décembre 2020**

---

M. Girard (Lac-Saint-Jean), membre de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires n° 1 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 5 151 300 000,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2020-2021, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

Ce rapport est mis aux voix; à 13 h 13, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

---

Les travaux reprennent à 13 h 16.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **644** en annexe)

Pour : **73** Contre : **46** Abstention : **0**

### **Projets de loi de crédits**

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 76, Loi  
n° 4 sur les crédits, 2020-2021;

**4 décembre 2020**

---

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **645** en annexe)

Pour : **73** Contre : **46** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 76, Loi n° 4 sur les crédits, 2020-2021, est adopté.

---

À 13 h 17, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 8 décembre 2020, à 13 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 4 décembre 2020, à 14 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 76 Loi n° 4 sur les crédits, 2020-2021

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

4 décembre 2020

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Guilbault, vice-première ministre, Mme Labrie (Sherbrooke), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 639)**  
**POUR - 120**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**4 décembre 2020**

---

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, Mme Melançon (Verdun), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 640)**

*(Identique au vote n° 639)*

---

Sur la motion de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 641)**

*(Identique au vote n° 639)*

---

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) :

**(Vote n° 642)**

*(Identique au vote n° 639)*

---

4 décembre 2020

---

Sur les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021:

**(Vote n° 643)**

**POUR - 73**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

**CONTRE - 46**

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccione (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

**4 décembre 2020**

---

Sur le rapport de la commission plénière :

**(Vote n° 644)**

*(Identique au vote n° 643)*

---

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

**(Vote n° 645)**

*(Identique au vote n° 643)*

---